

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.01.2018	20h56	18.107	DEF
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Veronika Pantillon**

**Titre : Le Conseil d'État veut-il fermer toutes les portes d'accès pour la formation professionnelle en école ?**

Nous venons d'apprendre que les élèves en 11<sup>e</sup> année qui souhaitent s'inscrire pour la formation d'employé-e de commerce avec maturité en école plein temps notamment à l'ESTER (CIFOM) ou au Lycée Jean-Piaget doivent, depuis cette année, se préinscrire jusqu'au plus tard le 12 février et doivent obligatoirement participer à une séance d'information, avec deux dates à choix dont une tombe dans de nombreux cas pendant le camp de ski. Ils ne pourront s'inscrire définitivement à cette formation que si leur présence a été contrôlée lors de ladite séance.

Les moyens d'information de ce changement de procédure d'inscription sont clairement insuffisants. Il y a bien eu une mention orale lors des séances d'information destinées aux élèves (et ouvertes aux parents) en novembre 2017, mais ce n'est pas assez.

Le Centre d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OCOSP) a pris l'initiative cette semaine d'approcher les titulaires des classes concernées afin qu'ils informent les élèves de ces changements, mais aucune information écrite n'a été remise.

Nous avons le sentiment que le Conseil d'État fait tout son possible pour rendre les inscriptions plus compliquées et, ainsi, diminuer le nombre d'élèves dans les formations professionnelles en école.

Si le Conseil d'État estime que les élèves de 15 ans ont la maturité nécessaire pour saisir l'importance de ces nouvelles conditions et vont en informer leurs parents, nous ne partageons pas son optimisme. Nous demandons donc au Conseil d'État d'adresser une information claire et par écrit à tous les parents des élèves de 11<sup>e</sup> année afin d'éviter un couac semblable à celui du mois de décembre dernier.

**Développement :**

Nous comprenons bien que l'intention du Département de l'éducation et de la famille est d'encourager le choix de formations duales (en entreprise avec des cours théoriques en école) et nous pouvons comprendre cette position, notamment au niveau de la question financière. Mais avant de fermer des portes, il faut en ouvrir d'autres et offrir encore davantage de places d'apprentissage afin d'inciter les jeunes à choisir la voie duale.

Après le couac concernant les conditions d'accès aux formations postobligatoires qui ont dû être revues à la baisse suite à la levée des boucliers de parents ayant alerté la presse (à savoir être promu déjà au semestre), voici donc une nouvelle mesure qui va mettre des bâtons dans les roues des jeunes Neuchâtelois désireux de choisir une formation en école.

Cette mesure est antisociale et pénalise les élèves dont les parents n'ont pas une fine connaissance du système scolaire neuchâtelois en mutation constante ou pour qui la navigation sur Internet en général (et sur le site ne.ch) s'apparente à un parcours du combattant.

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Veronika Pantillon

Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Sarah Blum	Armin Kapetanovic	Cédric Dupraz
Brigitte Neuhaus	Céline Vara	Jean-Jacques Aubert
Michaël Berly	Clarence Chollet	Doris Angst